

PARTENARIAT

Un partenariat a vu le jour avec l'unité des personnes handicapées vieillissantes de l'Ehpad de Donzère, l'Ehpad, et le foyer Le Colibri afin de mutualiser des activités.

Plusieurs activités ont été proposées, dont des séances de gym douce.

Cette activité menée par Nicolas, éducateur de l'Ehpad a eu lieu deux lundi matin pendant le mois de novembre et décembre au foyer dans la salle à manger avec de la musique et un programme de gym douce adapté.

Celui-ci était accompagné de quelques résidentes de l'UPHV.

D'autres activités ont été mises en place, dont une séance de Baopao avec ARCASIC au sein du foyer, et un goûter partagé.

Ces activités plaisent beaucoup aux résidents, ce sont de bons moments d'échanges et de partages.

De nouvelles activités seront conduites tout au long de l'année.

Nathalie AES mission coordination

Quelques photos de la gym douce au foyer



Un nouveau partenariat pour le Colibri



Notre nouveau partenariat avec le PIMM'S de Donzère (**P**oints d'**I**nformation **M**édiation **M**ulti-**S**ervices) nous a permis de rencontrer ce lundi 27/01/25 Philippe-Claude, médiateur numérique, référent de « Eclaireurs du numérique 26 » au sein du PIMMS.

Par le biais de son atelier Détox l'infox, il nous a expliqué qu'internet était un outil très important et enrichissant mais qu'il n'était pas non plus sans danger.

Afin de partir sur de bonnes bases, avant de nous montrer quelques « infox », il nous a expliqué la différence entre une information, qui est un savoir nouveau concernant les actualités et une info personnelle ou même un ragot...

Nous nous sommes séparés avec plusieurs idées en tête quant à de futurs ateliers à entreprendre ensemble autour des informations et désinformations et pour la création d'un compte sur un réseau social.

Anaëlle résidente et Cathy, AES

C'est quoi le PIMM'S ?

Ce sont des lieux d'accueil où des médiateurs sociaux peuvent nous proposer leur aide pour faciliter notre accès aux services nécessaires à la vie quotidienne, comme par exemple l'aide aux démarches administratives, connaissance numériques...

Rencontre intergénérationnelle le Colibri/ École primaire de Donzère



Une belle initiative s'est déroulée ce lundi 13 janvier 2025 au Parc de la Chocolaterie de Donzère, où les résidents du foyer de vie Le Colibri ont rencontré les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école Sainte-Marie. Cette rencontre, placée sous le signe de la sensibilisation au handicap, a permis de créer un véritable moment de partage et d'échange entre générations.



L'événement a débuté par la présentation des résidents. Les élèves ont eu l'occasion de poser des questions aux résidents, les interrogeant sur leur quotidien, leurs passions, et leurs expériences, afin de mieux comprendre les défis qu'ils rencontrent et d'apprendre à dépasser les idées reçues sur le handicap. Ensuite il y a eu la projection d'une vidéo intitulée Monsieur Robot : « Lily et Théo relèvent le défi » réalisée par la Fondation Ildys. Ce court métrage avait pour objectif d'expliquer aux enfants la paralysie cérébrale de manière ludique et pédagogique.



Pour clôturer cet après-midi riche en échanges, une activité créative a réuni petits et grands autour de coloriages. Ces œuvres collectives serviront à composer une fresque décorative, qui embellira les lieux lors de la fête du foyer prévue en février prochain. L'événement s'est achevé dans la convivialité avec un goûter partagé, renforçant encore les liens tissés entre les participants.



Cette rencontre a permis d'ouvrir le dialogue sur le handicap auprès des jeunes générations tout en offrant aux résidents une belle opportunité de partager leur histoire. Une initiative inspirante et enrichissante, à renouveler sans hésitation.

Laetitia FARGIER, AES.



Atelier Diététique

Depuis le mois de septembre 2024, une diététicienne nutritionniste, intervient au sein de notre foyer une fois par mois pour des ateliers alimentation.



Nous avons créé deux groupes de 3 personnes.

Ce format atelier permet à chacun de s'exprimer et échanger avec Élise pour avoir des conseils personnalisés.

Plusieurs thèmes ont été abordés depuis le début de cette activité :

- Découverte de la pyramide des aliments
- L'équilibre alimentaire et le travail sur les menus
- Atelier pratique en cuisine



Recettes

Truffes au chocolat

Pour 15 truffes

- 100 g de chocolat noir
- 25 g de beurre ou huile de coco
- 75 g de crème liquide

Chocolat en poudre non sucré

1/ Concassez le chocolat et coupez en dés le beurre puis faites chauffer le tout au bain-marie.

2/ Faites chauffer la crème liquide dans une casserole puis versez-la sur le chocolat fondu et mélangez bien jusqu'à l'obtention d'une ganache lisse et homogène.

3/ Ajoutez 40 g de spéculoos mixés, mélangez puis réservez 3 heures au réfrigérateur.

4/ Mixez le reste de spéculoos pour obtenir une texture de poudre homogène. Faites des boules de ganache dans vos paumes de mains et roulez-les dans la poudre de spéculoos.

Conservez au frais avant dégustation.

Une recette de boules d'énergie

Ingrédients pour une douzaine de boules d'énergie :

- 50 de noisettes
- 50 g d'amandes (ou de noix)
- 40 g de flocons d'avoine
- 3 cuillères à soupe de sirop d'érable

*Du **chocolat** en poudre ou autres : noisettes ou amandes concassées, copeaux de noix de coco, etc.*

Étapes de préparation :

1/ Versez les ingrédients secs (amandes, noisettes et avoine) dans le bol de votre robot et mixez jusqu'à obtenir une poudre.

2/ Ajoutez le sirop d'érable en ajustant les quantités selon la texture et la saveur sucrée que vous préférez, puis mixez de nouveau. Vous devez obtenir une pâte collante, mais non liquide.

3/ Façonnez une douzaine de boules en les roulant entre vos mains, puis déposez-les sur une grande assiette plate.

4/ Roulez vos boules d'énergie dans l'enrobage de votre choix : chocolat en poudre, thé matcha, poudre de maca, amandes, noisettes ou pistaches concassées, mélange ayurvédique, etc. Dégustez aussitôt ou conservez au frais.

UN APRÈS-MIDI AU FOYER

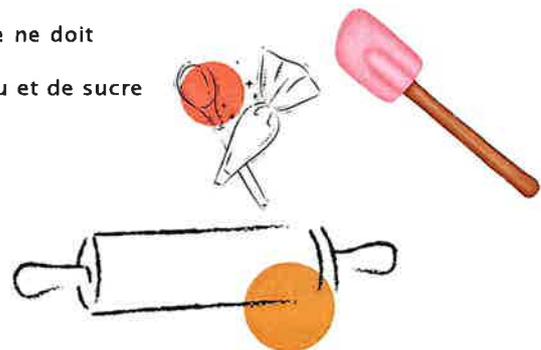
La recette en supplément

CRÊPES MILLE TROUS



UN SAMEDI APRÈS-MIDI

- Dans un saladier
 - mélanger : ◦ 2 bols de semoule
 - 1 bol de farine
 - 1 sachet de levure chimique
 - dans un ramequin mélanger :
 - 1/2 cas de levure de boulanger
 - 1 cas de sucre
 - Diluer avec un peu d'eau tiède
 - 4 bols d'eau tiède
 - Mélanger l'ensemble avec un mixeur plongeur, la texture ne doit pas être trop fluide.
- Faire cuire, ne pas retourner, badigeonner de beurre fondu et de sucre



Cuisine Gourmande

Enfin la neige!



Les premières descentes sont un vrai bonheur pour les résidents du Foyer l'Olivier.

Nous avons commencé la saison avec 2 journées de ski, agréables et ensoleillées.

Un soleil éclatant, des paysages grandioses, et une sensation de bien-être qui dure longtemps après.



L'ÉTAGE BARABANS LORS DE SON ANNUEL RESTAURANT CHINOIS



CETTE ANNÉE ILS SE SONT RENDUS A CELUI DE SAINT-CHAMOND



ILS SONT SORTIS REPUS ET PRETS POUR CELUI DE L'ANNÉE PROCHAINE

Autres Infos

**Ecole Yves Meynier à Cuzieu (42):
inauguration d'une unité d'enseignement
pour élèves polyhandicapés (UEEP)**



L'école Yves Meynier de Cuzieu dans la Loire a inauguré le 3 décembre 2024 son unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés (UEEP). Cette unité a pour vocation d'accueillir plusieurs enfants polyhandicapés suivis par des établissements médico-sociaux spécialisés. Cette inauguration a été suivie de la signature de la convention constitutive de l'UEEP entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, l'Éducation Nationale, l'AIMCP Loire, l'ADAPEI 42 et la mairie du Cuzieu.

TL7 a réalisé un reportage à cette occasion que vous pouvez retrouver en suivant le lien suivant : https://www.tl7.fr/actualites-loire/actualite/actualite_1/la-premiere-classe-pour-enfants-polyhandicapes-dans-la-loire_10120.html

Vous pouvez également retrouver l'article du Progrès en suivant le lien suivant <https://www.leprogres.fr/education/2024/12/10/l-ecole-communale-accueille-les-eleves-en-situation-de-polyhandicap>



ERHR AuRA (Equipe Relais Handicaps ...)
478 abonnées
4 j • 🌐

Restitution des propositions et perspectives pour la réécriture du projet de l'ERHR AuRA (Equipe Relais Handicaps Rares Auvergne-Rhône-Alpes)

En 2025, les ERHR fêteront leurs 10 ans d'activité. À cette occasion, les partenaires de la région Auvergne Rhône Alpes se questionnent sur les modalités de décisions collectives ? Quels choix stratégiques ? Comment mieux communiquer ? Comment mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicaps rares ? 🙋

Tous les échanges et les perspectives seront prochainement partagés pour co-construire une suite collective 🤝

Les PEP 69 ML DéfiScience, Filière de Santé Maladies Rares AFM-Téléthon CRDV - ABV & C360 & Cap Parents Itinova Association IRSAM Association La Roche AIMCP Loire GNCHR (Groupement National de Coopération Handicaps Rares)

Informations administratives



Direction générale
de la cohésion sociale

Tarifs et montants applicables aux différents éléments de la prestation de compensation (PCH) à compter du 1er janvier 2025

Tenant compte de la hausse du tarif minimal applicable aux services prestataires
(les modifications figurent en rouge dans les tableaux ci-dessous).

Références :

- Arrêté du 28 décembre 2005 fixant les tarifs de l'élément de la prestation de compensation mentionné au 1° de l'article L. 245-3 du CASF ;
- Arrêté du 28 décembre 2005 fixant les montants maximaux attribuables au titre des éléments de la prestation de compensation ;
- Art. D. 245-9 du CASF résultant du décret n°2022-570 du 19 avril 2022 (Forfaits "cécité", "surdité" et "surdicécité") ;
- Art. L. 314-2-1 et D. 314-130-1 du CASF (tarif "prestataire") ;
- Décret n° 2024-951 du 23 octobre 2024 portant relèvement du salaire minimum de croissance ;
- Arrêté du 15 avril 2024 portant extension d'avenants à la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (n°3239) (application de l'avenant n°8 du 15 janvier 2024).

I - Tarifs et montants applicables au 1^{er} élément de la prestation de compensation (hors Mayotte)

Tableau 1 : Tarifs horaires applicables au 1^{er} élément de la prestation de compensation

Modalités de l'aide humaine	Tarif horaire PCH	Modalité de calcul
Emploi direct - principe général	18,96 €	150% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie C, au sens de la convention collective citée en référence.
Emploi direct - si réalisation de gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales ⁽¹⁾	19,71 €	150% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie D, au sens de la convention collective citée en référence.
Service mandataire - principe général	20,86 €	Majoration de 10% du tarif emploi direct correspondant.
Service mandataire si réalisation de gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales ⁽¹⁾	21,88 €	Majoration de 10% du tarif emploi direct correspondant.
Service prestataire	24,58 €	0,01941 fois le MTP applicable au 1er janvier de l'année considérée.
Aidant familial dédommagé	4,89 €	50 % du salaire minimum horaire net applicable aux emplois familiaux.
Aidant familial dédommagé - si celui-ci cesse ou renonce totalement ou partiellement à une activité professionnelle	7,04 €	75 % du salaire minimum horaire net applicable aux emplois familiaux.

(1) Dans le cadre des dispositions de l'art. L.1111-6-1 du CSP ou du décret n°99-426 et sous réserve de la production d'une attestation d'apprentissage ou de formation.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Tableau 2 : Montant mensuel maximum du dédommagement de chaque aidant familial

Dispositions	Montant mensuel	Modalité de calcul
Montant mensuel maximum	1 209,24 €	85% du salaire minimum mensuel net, calculé sur la base de 35 heures par semaine, applicable aux emplois familiaux.
Montant mensuel maximum majoré	1 451,09 €	Majoration de 20% du montant mentionné à la ligne précédente.

Tableau 3 : Montant des forfaits cécité et surdité

Dispositions	Montant mensuel	Modalité de calcul
Forfait cécité	796,90 €	50 heures sur la base du tarif égal à 130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie A (niveau III), au sens de la convention collective citée en référence.
Forfait surdité	478,14 €	30 heures sur la base du tarif mentionné à la ligne précédente.

Tableau 4 : Montant des forfaits surdicécité

Modalité de calcul : 30, 50 ou 80 heures sur la base du tarif mentionné dans le tableau précédent.	Vision centrale après correction, par rapport à la vision normale		OU		Champ visuel	
	supérieure ou égale à 1/10ème et inférieure à 3/10ème	supérieure ou égale à 1/20ème et inférieure à 1/10ème	Supérieur ou égal à 20° et inférieur à 40°	Supérieur ou égal à 10° et inférieur à 20°	inférieure à 1/20ème	inférieur à 10°
Perte auditive moyenne sans appareillage	Supérieure à 41 dB et inférieure ou égale à 56 dB	478,14 €	478,14 €	796,90 €	796,90 €	1 275,04 €
	Supérieure à 56 dB et inférieure ou égale à 70 dB	478,14 €	796,90 €	796,90 €	1 275,04 €	1 275,04 €
	Supérieure à 70 dB	796,90 €	1 275,04 €	1 275,04 €	1 275,04 €	1 275,04 €

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Informations administratives

Tableau 5 : Montant du 1^{er} élément de la PCH pour les personnes hébergées à temps complet dans un établissement

Dispositions	Montant mensuel	Modalité de calcul
Montant mensuel minimum	58,43 €	4,75 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit
Montant mensuel maximum	112,86 €	9,5 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit
Montant journalier minimum	1,90 €	0,16 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit
Montant journalier maximum	3,80 €	0,32 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit

Tableau 6 : Montant des forfaits PCH parentalité pour les aides humaines (versement mensuel)

Age de l'enfant	Monoparentalité (Oui/Non)	Montant mensuel
Moins de 3 ans	Non	900 €
	Oui	1 350 €
De 3 à 7 ans	Non	450 €
	Oui	675 €

II - Tarifs et montants applicables aux autres éléments de la prestation de compensation

Tableau 7 : Montant des forfaits PCH parentalité pour les aides techniques (versement ponctuel)

Date de versement	Montant
Naissance	1 400 €
3 ^{ème} anniversaire de l'enfant	1 200 €
6 ^{ème} anniversaire de l'enfant	1 000 €

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Tableau 8 : Autres montants

Élément de la PCH		Montant maximum attribuable	Durée maximale d'attribution	Tarif
2 ^{ème} élément Aides techniques	Règle générale	13 200 €	10 ans	Selon les aides techniques : tarif détaillé ou 75% du prix ⁽¹⁾
	Si une aide technique (AT) et, le cas échéant, ses accessoires, ont un tarif PCH à au moins 3 000 €	13 200 € + montant du tarif PCH de l'AT et de ses accessoires, après déduction du tarif LPP		
3 ^{ème} élément Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux transports	Aménagement du logement	10 000 €	10 ans	Tranche de 0 à 1 500 € : 100 % du coût Tranche > 1 500 € : 50% du coût ⁽¹⁾ Déménagement : 3 000 €
	Aménagement du véhicule Surcoûts liés aux transports	10 000 € ou 24 000 € sous conditions ⁽²⁾	10 ans	Véhicule : tranche 0 à 1 500 € : 100% du coût Véhicule : tranche > 1 500 € : 75 % du coût ⁽¹⁾ Transport : 75% ou 0,5 €/km ⁽¹⁾
4 ^{ème} élément Charges spécifiques et exceptionnelles	Charges spécifiques	100 €/mois	10 ans	Selon les produits : tarif détaillé ou 75% du coût ⁽¹⁾
	Charges exceptionnelles	8 000 €	10 ans	75% du prix ⁽¹⁾
5 ^{ème} élément Aide animalière	Règle générale	8 000 €	10 ans	Si versement mensuel : 50 €/mois

⁽¹⁾ Dans la limite du montant maximal attribuable.

⁽²⁾ Pour les trajets entre domicile et lieu de travail ou domicile et établissement médico-social soit en cas de transport par un tiers, soit déplacement aller/retour > 50 km

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Autres infos

A vos agendas:

Cette année, notre association fête ses 60 ans d'existence.

Nous avons décidé de marquer cet anniversaire le samedi 24 mai 2025 sur le site de l'IEM les Combes de la Grange et du CDP Henry's au Chambon-Feugerolles. Les bénéficiaires, leur famille et amis sont conviés.

Des jeux extérieurs (escape game, Cornhole, jeu de la meule, lancer d'anneaux, Puissance 4 géant, Molky ...) et pleins d'autres surprises sans oublier la pétanque pour les adeptes sont programmés.

Ce sera aussi l'occasion d'échanger entre familles.

Et pour clôturer cet événement nous partagerons le Gâteau des 60 ans en musique.

Retenez d'ors et déjà cette date !



C'est avec tristesse que nous avons appris en ce début du mois de février le décès de Daniel Michon, ancien membre du Conseil d'Administration et administrateur délégué à l'ESAT de la Chauvetière. Daniel était une personnalité marquante, reconnaissable par son timbre de voix unique et ses idées bien affirmées.

Marvin Hubert nous a quitté en ce 11 février, il a été accompagné dans nos établissements, d'abord à l'IEM de la Grande Terre puis à l'IEM les Combes de la Grange. Marvin était un ami précieux pour certains de nos résidents notamment au foyer l'Olivier. Passionné de foot fauteuil et de foot, fan de l'AS Saint-Etienne.

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles, ainsi qu'à toutes les familles touchées par le deuil en ce début d'année.

Les Co-Présidents



Le bulletin du "Fil info" est aussi consultable sur notre site internet : www.aimcp-loire.fr

La commission Communica-

Vous avez des idées ?

Elles nous intéressent pour les prochains numéros.

Faites nous les parvenir par mail:

accueil.siege@aimcp-loire.fr

Par téléphone au 04.77.57.90.59

Par courrier au siège social : 39 avenue de Rochetaillée
42100 Saint-Etienne

Comité de rédaction: Agnès MATUSSIÈRE, Stéphane CUERQ, Claire BESSON, avec la collaboration de Chrystèle ORIOL (pour la mise en page), secrétaire

Date de parution février 2025



Carterie • Flyer • Dépliant • Brochure
Affiche & Grand format • Signalétique • Objet publicitaire

3 rue Dorian • FIRMINY
04 77 06 75 03 • www.2cimpressions.fr